



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Voir dans le document/
See herein

NA

Québec

NA

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Achat d'un transformateur Achat d'un transformateur	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6856-22V306/A	Date 2021-11-22
Client Reference No. - N° de référence du client W6856-22-V306	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-034-18242	
File No. - N° de dossier QCM-1-44097 (034)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-12-15 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kirouac, Jennifer	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm034
Telephone No. - N° de téléphone (418) 953-4110 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE Détachement des opérations immobilières Valcartier Edifice VC-72 COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT.....	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.8 CONFORMITÉ	14
6.9 LOIS APPLICABLES	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	15
6.12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	15
ANNEXE « A »	16
BESOIN	16
ANNEXE « B »	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE « C ».....	21
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	21
ANNEXE « D »	22

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6856-22V306/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6865-22V306

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCM-1-44097

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCM034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence de sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Meilleure délai de livraison - soumission (À remplir par le soumissionnaire)

Bien que le délai de livraison souhaité soit de vingt-cinq semaines, le meilleur délai de livraison qui peut être proposé par le soumissionnaire est de _____ semaines à compter de la date d'octroi du contrat.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de la région du Québec de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Connexion postel

Les soumissionnaires qui choisissent de présenter leur soumission en utilisant Connexion postel doivent envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/1/2003/active) (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/1/2003/active>), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

[Étapes à suivre pour la transmission d'une soumission au Module de réception des soumissions \(MRS\) par l'intermédiaire de Connexion postel \(https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel\)](https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel)

2.2.2 Télécopieur

Numéro de télécopieur : 418-566-6168.

2.2.3

Les soumissions transmises sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions à l'adresse suivante : jennifer.kirouac@tpsgc-pwgsc.gc.ca . Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

N° de l'invitation - Solicitation No.
W6856-22V306/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6865-22V306

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCM-1-44097

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation techniques - Critères techniques obligatoires

- L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires détaillés en Annexe C.
- Le soumissionnaire doit démontrer que les produits et/ou services offerts répondent à chacun des critères techniques obligatoires à l'aide de documents et/ou dessins techniques, lesquels doivent être soumis avec sa proposition.
- Le soumissionnaire devrait compléter le tableau de l'Annexe C afin d'indiquer où sont démontrés les critères techniques obligatoires dans ses documents et/ou dessins techniques soumis et le joindre à sa proposition.

4.1.2 Évaluation financière

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Québec selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-dinadmissibilite-et-de-suspension) ([http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-dinadmissibilite-et-de-suspension)

fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «Annexe A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à 12 mois plus tard.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus dans les _____ (__) semaines suivant l'octroi du contrat.

(sera ajouté à l'octroi du contrat)

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jennifer Kirouac
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Téléphone : 418-953-4110
Courriel : jennifer.kirouac@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (sera complété à l'octroi)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ ____
Télécopieur : ____ ____ ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ ____
Télécopieur : ____ ____ ____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement- prix de lot ferme (sera complété à l'octroi)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

H1000C (2008-05-12), Paiement unique.

6.3.3 Paiement électronique de factures – contrat (sera ajusté à l'octroi)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

Les factures doivent être envoyées électroniquement à l'adresse courriel du client

_____ (sera complété à l'octroi) en gardant en CC l'autorité contractante (jennifer.kirouac@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

6.8 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en datée du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

BESOIN

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

Mise en contexte :

Le MDN désire obtenir un transformateur moyenne tension 25kV à 600V, d'une capacité de 2 MVA. Le fournisseur devra faire effectuer la fourniture et la livraison avec les exigences ci-dessous.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 Matériaux/matériels

- .1 Transformateur de distribution triphasé, entièrement fermé, monté sur socle, conforme à la norme CSA C227.4.
- .2 Connecteurs débrochables isolés pour réseaux de distribution électrique de plus de 600 V, conformes à la norme ANSI/IEEE 386.
- .3 Transformateur de distribution à bain d'huile, monté sur socle, avec compartiments distincts pour les câbles primaires et secondaires, le tout constituant des ensembles autonomes, complets, assemblés en usine, fabriqués en acier, conçus pour montage sur socle en béton.
- .4 Sans s'y limiter, l'appareil sera muni de:
 - .1 Puits de traversés type rupteur: la hauteur maximale du centre du puits doit être de 635mm (25po) pour permettre de réutiliser les câbles existants;
 - .2 Parafoudres;
 - .3 Thermomètre à cadran avec aiguille de rappel;
 - .4 Indicateur de niveau d'huile type magnétique;
 - .5 Robinet de vidange avec échantillonneur;
 - .6 Deux (2) bouchons de remplissage de bronze;
 - .7 Barre de MALT en cuivre étamé selon CSA C227.4;
 - .8 Connecteurs de MALT (minimum. de 5) pour conducteur n° 2 à 4/0 AWG;
 - .9 Plaque signalétique conforme aux exigences de la CSA C2.1 ou de l'ANSI;
 - .10 Sélecteur de prises de réglage localisé côté HT;
 - .11 Prises de réglage: quatre (4) 2.5 % pleine capacité, deux (2) au-dessus et deux (2) au-dessous de la tension normale d'opération;
 - .12 Puissance de l'appareil: 2 MVA;
 - .13 Échauffement: 65°C;
 - .14 Efficacité selon la norme CSA C802.1;
 - .15 Barrière mécanique séparant la HT de la BT;
 - .16 Les traversées à insertion type rupteur 28-140 kV BIL seront fournies par le manufacturier et compatibles avec les connecteurs existants;

- .17 Les plages secondaires seront de type NEMA à 8 trous;
- .18 Crochets de levage;
- .19 Soupape de surpression;
- .20 Emplacement pour vérin;
- .21 Support de cadenas;
- .22 Interrupteur, sectionneur 2 positions, localisé en amont du bobinage HT;
- .23 Moraillon pour cadenas sur les portes.

2.2 Impédance

- .1 L'impédance du transformateur, basée sur la puissance nominale, doit être comprise entre 3 et 5%, mesurée selon la norme C2.1.

2.3 Tensions

- .1 Tension primaire: 14.4-25 kV.
- .2 Tension secondaire: 347-600 V.
- .3 Configuration: YnYn0.

2.4 Prises de réglage

- .1 Transformateur à simple tension primaire:
 - .1 Le transformateur à simple tension primaire doit être équipé de quatre (4) prises
 - .2 de réglage de 2.5 % chacune: deux (2) au-dessus de la tension nominale à pleine puissance et deux (2) au-dessous de la tension nominale.
- .2 Commutateur de prise
 - .1 Le changement de prise de réglage de la tension doit se faire à l'aide d'un seul commutateur monté sur la paroi frontale du transformateur.

2.5 Interrupteur primaire

- .1 Généralités
 - .1 Le transformateur doit être muni d'un système de commutation dans l'huile, composé d'un interrupteur triphasé pleine charge en amont du bobinage primaire.
 - .2 La manette pour la manœuvre de l'interrupteur doit être installée sur la paroi frontale du transformateur et doit pouvoir être actionnée au moyen d'une perche à crochet.
 - .3 Le mécanisme intérieur propre à la manœuvre de l'interrupteur doit permettre aux contacts de fonctionner rapidement et indépendamment de la vitesse d'exécution de l'opérateur.
 - .4 Le mécanisme doit être prévu de façon à ce que les manœuvres de fermeture-ouverture s'effectuent sans possibilité d'arrêt dans une position intermédiaire.
 - .1 Chaque interrupteur doit être pourvu d'un indicateur de position portant les inscriptions OUVERT et FERMÉ. Cette indication doit être à action directe et reproduire à l'extérieur du transformateur la position exacte des contacts qui lui sont rattachés.
- .5 Caractéristiques électriques :
 - .1 Tension nominale: 25 kV.
 - .2 Tension de tenue aux chocs de foudre: 125 kV BIL.
 - .3 Courant nominal: 200 A.
 - .4 Courant à interrompre: 200 A.
 - .5 Courant momentané symétrique (10 cycles): 12.0 kA.
 - .6 Pouvoir de fermeture: 12.0 kA.
 - .7 Gamme de température ambiante: -40 °C à + 120 °C.

2.6 Dispositif de protection

.1 Généralités

- .1 Le transformateur doit être protégé par deux (2) types de fusibles: des fusibles limiteurs de courant et un fusible à expulsion dans l'huile. Les fusibles limiteurs de courant sont situés électriquement du côté source par rapport au fusible à expulsion dans l'huile et sont fixés en permanence à la cuve du transformateur. Le fusible à expulsion dans l'huile est monté dans un coupe-circuit rattaché à la paroi frontale. Le fusible à expulsion est accessible en manœuvrant le coupe-circuit à l'aide d'une perche isolante.

2.7 Contrôle de qualité

- .1 Les produits, les matériels, les appareils et les pièces (appelés « produits » dans le devis) doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité (conformément aux termes du devis) pour les fins auxquelles ils sont destinés. Au besoin, fournir une preuve établissant la nature, l'origine et la qualité des produits fournis.

2.8 Références

- .1 American National Standards Institute (ANSI)/Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc. (IEEE)
 - .1 ANSI/IEEE 386-2016, Separable Insulated Connector Systems for Power Distribution Systems Rated 2.5 kV through 35 kV.
- .2 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
 - .1 CSA C2.1-06 (R2017), Single-Phase and Three-Phase Liquid-Filled Distribution Transformers.
 - .2 CSA C227.4-M1978 (R2005), Three-Phase, Dead Front, Pad-Mounted Distribution Transformers.
 - .3 CSA C802.1-13 (R2018), Minimum Efficiency Values For Liquid-Filled Distribution Transformers.

2.9 Documents/échantillons à soumettre pour approbation/information

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation des fabricants concernant les produits. Préciser les caractéristiques des produits, les critères de performance et les contraintes.
- .2 Soumettre les dessins d'atelier, lesquels doivent indiquer ou comprendre ce qui suit, sans s'y limiter:
 - .1 Le mode d'ancrage avec gabarit du côté du socle;
 - .2 Les emplacements du côté des entrées de câbles;
 - .3 La hauteur de pose des têtes de câble.
- .3 Les dessins d'assemblage doivent indiquer l'emplacement et la désignation des éléments internes et externes des transformateurs.
- .4 Les dessins doivent indiquer la contenance en liquide diélectrique.
- .5 Documents/éléments à remettre à l'achèvement des travaux
 - .1 Fournir les données d'exploitation et d'entretien pour les transformateurs de distribution montés sur socle.
 - .2 Inclure les données concernant l'entretien du liquide diélectrique.

2.10 Transport, entreposage et manutention

- .1 Les frais de transport, de manutention et de déchargement sont au frais de

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6856-22V306/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6865-22V306

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCM-1-44097

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

l'entrepreneur/fournisseur.

- .1 Lieu de livraison: base militaire de Valcartier, C.P. 1000 Succ. Forces, bâtisse 072,
Courcellette QC, GOA 4Z0

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6856-22V306/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6865-22V306

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCM-1-44097

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCM034
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

ITEM	DESCRIPTION	PRIX DE LOT FERME
1	Transformateur, tel que décrit à l'annexe A	\$
	TOTAL (CAD) (excluant les taxes applicables)	\$

ANNEXE « C »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils respectent les critères d'évaluation obligatoires ci-dessous. Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non recevable et rejetée d'emblée.

Les soumissionnaires doivent démontrer chacun de ces critères techniques obligatoires à l'aide de documents/brochures/fiches/dessins techniques, lesquels doivent être présentés avec sa proposition.

	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	RÉFÉRENCE
CO1	Le soumissionnaire doit fournir une description d'au moins deux projets similaires d'une valeur d'au moins 30 000,00\$ dans les 10 dernières années démontrant que l'entrepreneur ou son(ses) sous-traitant(s) possède(nt) une expertise dans la conception et fabrication de transformateurs de capacité d'au moins 1 MVA ou plus, d'une complexité équivalente ou supérieure. Dans sa description du projet, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants : la valeur, l'année de sa réalisation et une fiche technique du produit réalisé lors de ce projet.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6856-22V306/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6865-22V306

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCM-1-44097

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;